



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPET externe et troisième concours

Section : économie et gestion

Option : comptabilité et finance

Session 2022

Rapport de jury présenté par :

Jean-Michel PAGUET

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

Table des matières

1-	STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2022	4
2-	DÉFINITION DES ÉPREUVES	5
2.1-	CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion	5
2.1.1.	Épreuves d’admissibilité	5
	Épreuve écrite disciplinaire	5
	Épreuve écrite disciplinaire appliquée	5
2.1.2.	Épreuves d’admission	6
	Épreuve de leçon	6
	Épreuve d'entretien.....	6
2.2-	TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion	7
2.2.1.	Épreuve d’admissibilité	7
	Épreuve écrite disciplinaire	7
2.2.2.	Épreuves d’admission : épreuve d’entretien à partir d’un dossier	7
	Épreuve de leçon	7
	Épreuve d'entretien.....	7
3-	ADMISSIBILITÉ	9
3.1 –	ÉPREUVE DISCIPLINAIRE – Comptabilité et finance	9
3.1.1	Statistiques générales 2022	9
3.1.2	Observations générales sur les copies	9
3.1.3	Conseils aux candidats	11
3.2.-	ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE	12
3.2.1	Statistiques générales 2022	12
3.2.2	Le sujet	13
3.2.3	Observations générales sur les copies	14
-	Sur le fond	14
-	Sur la forme	15
3.2.4.	Conseils aux candidats	15
4-	ADMISSION	17
4.1-	ÉPREUVE DE LEÇON	17
4.1.1.	Déroulement de l’épreuve	17
4.1.2.	Éléments statistiques 2022	18
4.1.3.	Observations du jury	18
4.1.4.	Conseils aux candidats	22
4.1.5.	Exemple de sujet de l’épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2022	24
4.2 –	ÉPREUVE D’ENTRETIEN	29

4.2.1- Déroulement de l'épreuve	29
4.2.2.- Éléments statistiques 2022	30
4.2.3- Les observations du jury	30
4.2.3.1. Concernant la première partie de l'épreuve.....	30
La présentation.....	30
Le temps d'échange avec le jury	31
4.2.3.2. Concernant la seconde partie de l'épreuve	31
4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats	31
Présentation du parcours.....	31
Mise en situation professionnelle	32
Recommandations lors de l'épreuve	32

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES session 2022

	CAPET externe	CAFEP externe	3^{ème} concours
Postes mis au concours	75	8	12
Candidats inscrits	349	108	138
Candidats présents	109	40	35
ADMISSIBILITÉ			
Candidats admissibles	72	20	22
Moyenne des présents	10,19	10,36	8,51
Moyenne des admissibles	10,43	12,23	9,41
Barre d'admissibilité	6,70	8,95	6,60
ADMISSION			
Candidats présents	56	16	19
Moyenne des présents	11,66	13,41	11
Moyenne des admis	12,26	16,08	12,27
Moyenne générale du dernier admis	8,02	14,22	10,37
Candidats admis	51	8	12

2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur le site « Devenir enseignant » (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>). Le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

Pour l'enseignement de l'économie-gestion, plusieurs sites sont consacrés à la discipline. Parmi eux, voici ceux plus spécifiquement en lien avec l'option comptabilité et finance :

- <https://eduscol.education.fr/2336/economie-et-gestion>
- Centre de ressources Comptabilité et Finance : www.crcf.ac-grenoble.fr
- Réseau CERTA « des ressources pour enseigner le numérique » : www.reseaucerta.org
- Réseau national de ressources pédagogique notamment en économie, droit et management : <https://crcom.ac-versailles.fr>

Leur consultation régulière est fortement conseillée pour la préparation au concours.

2.1- CAPET EXTERNE ET CAFEP – Section économie et gestion

2.1.1. Épreuves d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 2**

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.1.2. Épreuves d'admission

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2.2- TROISIÈME CONCOURS – Section économie et gestion

2.2.1. Épreuve d'admissibilité

Épreuve écrite disciplinaire

(Première épreuve d'admissibilité du concours externe)

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 4**

L'épreuve porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties :

- la première consiste à répondre à une série de questions dans le domaine juridique d'une part, et dans le domaine économique d'autre part,
- la seconde consiste à répondre à une question de management.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2.2.2. Épreuves d'admission : épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Épreuve de leçon

- **Durée de préparation : 3 heures**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)**
- **Coefficient : 5**

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Épreuve d'entretien

- **Durée : 35 minutes**
- **Coefficient 3**

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

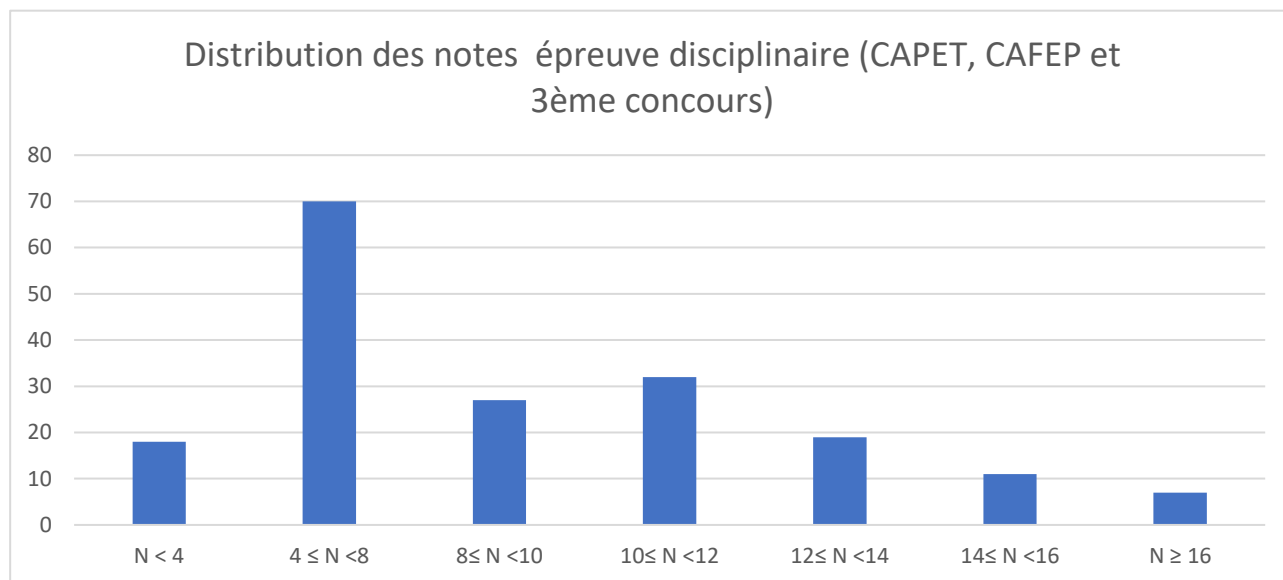
Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

3- ADMISSIBILITÉ

3.1 – ÉPREUVE DISCIPLINAIRE – Comptabilité et finance

3.1.1 Statistiques générales 2022



Notes	Nombre	Pourcentage	% cumulés
N < 4	18	9,78 %	9,78 %
4 ≤ N < 8	70	38,04 %	47,82 %
8 ≤ N < 10	27	14,67 %	62,49 %
10 ≤ N < 12	32	17,39 %	79,88 %
12 ≤ N < 14	19	10,33 %	90,21 %
14 ≤ N < 16	11	5,98 %	96,19 %
N ≥ 16	7	3,81 %	100,00 %
Total	184	100,00 %	

Médiane : 8,6/20 – Écart-type : 3,79
La moyenne de l'épreuve est de 8,65/20.

Pour mémoire, sur un autre format d'épreuve, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 7,28 en 2021, 6,97 en 2020, 6,87 en 2019 et 7,11 en 2018.

3.1.2 Observations générales sur les copies

Les meilleures copies concilient les connaissances disciplinaires et une véritable analyse afin de répondre aux questions de façon suffisamment argumentée. Ces copies, si elles témoignent de connaissances robustes, ont pour qualité principale d'apporter des réponses structurées, claires et nuancées le cas échéant. Les connaissances ne sont pas simplement citées mais mises en perspective afin d'apporter une réponse cohérente et adéquate à la question posée. Les meilleurs candidats proposent des raisonnements construits et appréhendent avec du recul les problèmes soulevés par les questions posées.

Le niveau de traitement du sujet, la qualité de la réflexion et la pertinence de l'analyse se révèlent assez hétérogènes en fonction des copies.

Ainsi, trop de candidats, du fait de l'absence de connaissances suffisamment solides, optent pour des développements hors sujet ou qui relèvent de la paraphrase des documents mis à leur disposition. D'une manière générale, le jury estime que les réponses restent trop souvent imprécises, dans un vocabulaire non scientifique, sans apport analytique ni argumentatif. Les connaissances scientifiques disciplinaires sont parfois superficielles et ce, en droit, en économie comme en management. De ce fait, les réponses aux questions restent lacunaires, les concepts fondamentaux à mobiliser ou auteurs emblématiques sont rarement cités.

Dans d'autres cas encore, certaines réponses ressemblent trop à des "récitations de cours" sans mettre en tension les notions du sujet faute d'une réelle analyse. Le jury tient à rappeler aux candidats qu'ils seront amenés, s'ils réussissent le concours, à enseigner le droit, l'économie et le management au cours de leur carrière. La maîtrise des fondamentaux de ces disciplines est donc indispensable.

Sur la forme, des fautes d'orthographe, des difficultés syntaxiques ou même l'utilisation d'une ponctuation aléatoire sont relevées par le jury. Les règles grammaticales courantes ne sont pas toujours maîtrisées.

Différentes observations peuvent être formulées en fonction des disciplines concernées.

3.1.2.1 En droit

La première question porte sur les composantes et les caractères du droit d'auteur. Cette question s'est révélée très discriminante : de l'excellence à des réponses imprécises voire lacunaires.

Les meilleures copies sont bien structurées et apportent un éclairage juridique pertinent, autour d'une décomposition précise du droit d'auteur.

La question suppose que les candidats structurent leur réponse autour des deux grandes composantes (droit moral et droit patrimonial), en développant les caractères de chacune de ces composantes.

Peu de candidats donnent une définition complète et précise du droit d'auteur.

Les deux composantes du droit d'auteur sont trop rarement distinguées. La notion du droit d'auteur est traitée le plus souvent sous le seul angle des droits patrimoniaux ; ces derniers sont d'ailleurs uniquement cités et parfois partiellement identifiés. Le vocabulaire juridique n'est pas suffisamment mobilisé et des confusions notionnelles sont présentes témoignant d'une faible maîtrise des concepts à mobiliser. Beaucoup confondent la notion de droit d'auteur et la protection des inventions (développement sur le brevet, l'INPI...).

La deuxième question porte sur l'analyse d'un arrêt de la première chambre civile de la Cour de cassation. Il est demandé aux candidats de relever les moyens de chaque partie et d'expliquer la motivation de la décision de la Cour de cassation.

Dans l'ensemble, le contenu de l'arrêt de la Cour de cassation est bien identifié et les réponses plutôt bien structurées. Mais certains candidats ne maîtrisent pas suffisamment la méthodologie d'analyse d'un arrêt, les conduisant à commettre des erreurs ou à opérer des confusions importantes dans l'argumentation.

Les faits sont, dans l'ensemble, bien compris par les candidats. Il était attendu qu'ils qualifient correctement les parties (en distinguant notamment le créancier et le débiteur de l'obligation).

Même si cela n'est pas expressément demandé, la formulation du problème juridique reste une étape indispensable à la bonne compréhension de l'arrêt. Son inscription dans le raisonnement juridique est donc un élément de valorisation de la copie.

De trop nombreux candidats paraphrasent l'arrêt, sans réellement distinguer les moyens invoqués par les parties, ni mettre en évidence les enjeux de la décision de la Cour de cassation. Les étapes du raisonnement de la Cour de cassation ne sont pas suffisamment explicitées. La portée de l'arrêt est rarement envisagée sauf dans les meilleures copies.

L'analyse de cet arrêt nécessite des connaissances précises sur un certain nombre de concepts juridiques : le contrat, la responsabilité contractuelle, les causes d'exonération, la force majeure...

Certains candidats n'ont pas compris qu'il s'agissait ici d'une question relative à l'exécution du contrat et se sont placés sur le terrain de la nullité.

Plusieurs candidats ont également commis des erreurs dans la procédure juridictionnelle : ils ont évoqué l'existence d'un arrêt de la Cour d'appel sans remarquer que la décision faisant l'objet du pourvoi en cassation avait été rendue en premier et dernier ressort.

3.1.2.2 Économie

C'est cette partie du sujet qui a posé le plus de problèmes aux candidats, certains ayant parfois choisi de ne pas la traiter. Les enjeux des deux questions économiques ne sont que peu évoqués démontrant des difficultés à organiser les réponses de façon structurée. Beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à délimiter le sujet et s'égarer dans des développements hors sujet.

Les termes de la question 1 semblent trop souvent insuffisamment maîtrisés. Si la politique budgétaire est citée, elle n'est pas explicitée ou définie de façon précise. Discuter l'efficacité de cette politique notamment dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance suppose une prise de recul face aux concepts mobilisés. Or, les idées développées relèvent bien souvent d'une approche très peu économique et n'énumèrent que de grandes généralités, rarement accompagnées de raisonnement rigoureux. A l'exception de certaines copies, le Pacte de stabilité et de croissance est peu maîtrisé. Certains candidats restituent des connaissances sans chercher à réellement répondre à la question posée. Au contraire, les meilleures copies proposent des raisonnements construits avec une bonne actualisation du sujet, notamment dans le contexte de la pandémie. Certains candidats sont également capables d'illustrer leur propos à l'aide d'éléments chiffrés.

La question 2 n'est pas souvent traitée. Certains candidats s'efforcent de donner des définitions des différentes notions de coût mais les connaissances sont trop superficielles pour produire un raisonnement construit et le graphique n'est pas suffisamment exploité. Les connaissances en micro-économie sont globalement insuffisantes, voire absentes, alors qu'elles sont mobilisées pour traiter le programme de première STMG. De ce fait, les candidats se sont souvent tournés vers la gestion pour puiser des éléments de réponse qui ne correspondent pas aux attendus. Si les notions de coût moyen et de recette moyenne sont à peu près connues (quand bien même le terme de recette a pu être confondu avec d'autres notions), il n'en est pas de même pour la notion de raisonnement à la marge, ni pour celle d'optimum.

Des confusions notionnelles importantes sont apparues (par exemple confusion entre prix et chiffre d'affaires) et elles interrogent d'autant plus pour des candidats se présentant à un concours de recrutement de professeurs en économie et gestion option comptabilité et finance, qui auront à enseigner ces notions.

3.1.2.3 Management

Dans l'ensemble cette partie semble avoir été mieux réussie par les candidats. Les meilleures copies proposent des analyses remarquables : ces candidats ont de bonnes références managériales, les réponses sont bien illustrées et structurées. Le jury rappelle que le candidat doit s'appuyer sur des connaissances solides relatives aux concepts, mécanismes et auteurs pour comprendre le sens du problème posé par le sujet, démontrer ses capacités d'analyse et produire une argumentation riche et pertinente. Si la partie management a été souvent mieux traitée, le jury aurait apprécié davantage de prise de recul sur le contenu apporté et regrette que des auteurs, parfois sans lien avec le thème, soient mentionnés.

Sur le plan des compétences, la capacité d'argumentation des candidats paraît fragile, les analyses sont souvent trop rapides et confuses et la paraphrase fréquente. Le jury attend une démonstration par le candidat qui aura au préalable défini et délimité le sujet.

Les annexes qui auraient dû être un support de réflexion pour les candidats sont paraphrasées ou recopiées sans que les auteurs ne soient toujours cités. Des termes clés de la question comme la RSE ne sont pas toujours définis. Les enjeux de la problématique posée ne sont que rarement abordés.

La structure de la réponse est souvent inopérante, parfois seule une partie d'elle répond réellement à la question posée. Les références à des auteurs ou à des exemples de cas d'entreprise manquent pour illustrer les idées.

3.1.3 Conseils aux candidats

Cette nouvelle épreuve est exigeante, notamment en terme de gestion du temps ; il faut donc bien intégrer cette donnée. Les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'en tant que futur enseignant, leur maîtrise de la langue française est primordiale aussi bien au niveau de la syntaxe qu'au niveau de l'orthographe ; il faut donc s'imposer un temps suffisant de relecture.

Par ailleurs, les candidats doivent d'une manière générale :

- disposer de solides connaissances théoriques actualisées dans les trois disciplines. Les notions présentes dans les programmes et référentiels de STMG/BTS (CEJM) doivent être maîtrisées avec précision - cela constitue un prérequis essentiel pour prétendre au CAPET. Les candidats doivent

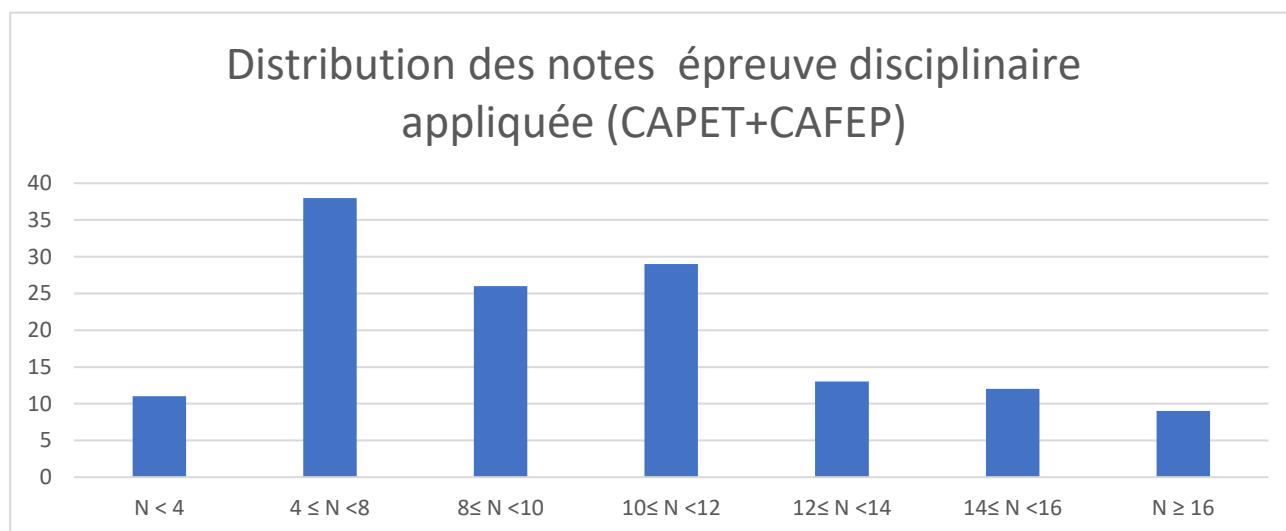
- faire preuve de rigueur scientifique et maîtriser les connaissances relatives à l'économie, au droit et au management. Ils doivent mobiliser des références théoriques pour appuyer leurs raisonnements ;
- être capables de prendre du recul afin de comprendre les problèmes et enjeux des différentes questions qui sont proposées ;
 - apporter des réponses structurées et argumentées mettant en œuvre une parfaite maîtrise des notions en jeu, en mobilisant des raisonnements rigoureux, pertinents, appuyés sur des auteurs, des théories, voire des exemples choisis... ;
 - démontrer une capacité rédactionnelle en utilisant un registre de langue soutenu et le vocabulaire disciplinaire spécifique ;
 - effectuer une veille économique, juridique et managériale afin d'enrichir leurs réponses et d'actualiser leurs connaissances ;
 - faire preuve de clarté dans l'organisation des réponses laissant deviner de futures compétences didactiques.

Des conseils spécifiques peuvent concerner chacune des disciplines. Ainsi, les candidats doivent également :

- en droit, maîtriser les étapes du raisonnement juridique et la méthodologie nécessaire à l'analyse d'une jurisprudence. Les réponses doivent impérativement être structurées au moins en paragraphes distincts logiquement articulés entre eux. La procédure juridictionnelle doit être maîtrisée pour ne pas commettre d'erreurs grossières d'attribution de juridiction dans les réponses. Le lexique juridique doit être utilisé avec précision. Il est également conseillé aux candidats de renforcer leurs connaissances en suivant l'actualité juridique. En effet, des exemples pertinents (jurisprudence, textes législatifs) valorisent la prestation des candidats ;
- en économie, maîtriser l'interprétation des graphiques ou des données chiffrées. Par ailleurs, les candidats doivent proposer un raisonnement construit avec des définitions claires et des références théoriques pertinentes. Les enjeux soulevés par les questions posées méritent d'être soulignés afin de mettre en lumière les tensions et les contraintes qui pèsent sur toute analyse économique. L'actualisation des connaissances reste indispensable en économie ;
- en management, illustrer leurs développements par des exemples concrets (d'organisations, de pratiques managériales, etc.), mobiliser des auteurs à bon escient, dégager une problématique pertinente en proposant un plan susceptible d'y répondre. Le candidat doit donc s'efforcer de produire une réponse structurée montrant les enjeux soulevés par la question posée. Les annexes doivent être exploitées judicieusement et non paraphrasées.

3.2.- ÉPREUVE DISCIPLINAIRE APPLIQUÉE

3.2.1 Statistiques générales 2022



notes	effectif	%	% cumulé
N < 4	11	7,97%	7,97%
4 ≤ N < 8	38	27,54%	35,51%
8 ≤ N < 10	26	18,84%	54,35%
10 ≤ N < 12	29	21,01%	75,36%
12 ≤ N < 14	13	9,42%	84,78%
14 ≤ N < 16	12	8,70%	93,48%
N ≥ 16	9	6,52%	100,00%
	138	100,00%	

Médiane : 9,60/20 – Écart-type : 3,97

La moyenne de l'épreuve est de 9,42/20.

3.2.2 Le sujet

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni. Le sujet portait sur le thème du financement des immobilisations dans le cadre d'un enseignement en BTS Comptabilité Gestion dans une classe ayant à sa disposition de nombreux équipements et logiciels.

Il s'appuyait sur 2 activités du référentiel du BTS :

- 1.5.6. Enregistrements relatifs aux opérations de financement
- 2.2.2. Enregistrement des opérations comptables relatives à l'augmentation de capital.

Par sa structuration en deux parties, le sujet demandait aux candidats :

- de présenter l'ensemble de la séquence pédagogique (objectifs, pré-requis, transversalités, découpage, équipements, documents choisis dans le dossier avec leur transposition didactique, travaux demandés aux étudiants, etc.) à partir des consignes suivantes :

Présenter

- o les objectifs d'apprentissage associés à cette situation professionnelle ;
 - o le déroulement : prérequis mobilisés, éventuelles transversalités, présentation de la séquence aux étudiants, découpage en différentes phases ;
 - o les équipements mobilisés et les usages pédagogiques ;
 - o les documents choisis dans le dossier joint en explicitant les raisons de votre choix et la transposition didactique éventuellement nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, ajout d'indications, etc.) ;
 - o les travaux demandés aux étudiants en indiquant, les questions et consignes de travail fournies.
- de détailler un extrait de la trace écrite attendue de la part des étudiants, des éléments de corrigé (enregistrements comptables), des formules de calculs et des pistes de remédiation sur quelques points particuliers du thème. Les consignes précisait **Vous détaillerez ensuite** :
 - o les éléments essentiels de la trace écrite (synthèse, prise de note) que vous attendez de la part des étudiants sur le point particulier du mécanisme du financement par crédit-bail et des enregistrements comptables qui en découlent ;
 - o les éléments de corrigé (enregistrements comptables) attendus pour l'opération d'augmentation de capital de l'entreprise FANTASTIC'ARBRE ;
 - o les formules à implémenter dans le simulateur (annexe 11) dans les cellules K7, K9 et K12 du tableur, qui permettront d'automatiser les calculs de reprise de la subvention d'investissement (les formules seront rédigées de telle sorte qu'elles puissent être recopiées) ;
 - o les propositions de pistes de remédiation pour prendre en charge les difficultés suivantes :

- un étudiant ne comprend pas la différence entre charges à payer et charges constatées d'avance (en cas de redevance à terme échu ou à échoir) ;
- un étudiant confond les différents types de subvention.

Le dossier documentaire fourni s'appuyait sur une situation professionnelle issue d'une organisation réelle, la SAS FANTASTIC'ARBRE.

Cette entreprise qui gère un parc d'accrobranche est en pleine croissance. Une diversification (tant au niveau sportif que sur le plan de la restauration et l'hôtellerie) nécessitant des investissements conséquents est envisagée.

C'est dans le cadre du financement de ces investissements que les candidats ont pu nourrir leurs réflexions.

Le dossier documentaire proposait une pluralité de documents qui permettaient aux candidats d'enrichir leur proposition :

- annexes relatives à la problématique de l'entreprise (présentation de l'entreprise, détail des investissements envisagés) ;
- annexes relatives aux éléments comptables et financiers de l'entreprise (bilan, compte de résultat, plan de financement) ;
- annexes relatives à des modalités concrètes de financement envisagées (proposition de crédit-bail, extrait d'un PV d' AGE avec augmentation de capital, détail d'une subvention et de sa reprise, modalités d'un emprunt avec son tableau d'amortissement) ;
- annexes à portée générale ou réglementaire sur les différents moyens de financement (fiche de la Banque de France, extraits du Bulletin Officiel des Finances Publiques, du code général des impôts et du recueil des normes comptables, éléments de veille du CRCF) ;
- extraits du référentiel du BTS Comptabilité et Gestion.
-

Ces différentes annexes devaient permettre aux candidats de conduire une réflexion sur le lien entre chacun des documents et la séquence à concevoir et sur les modifications éventuelles pour les rapprocher des objectifs de formation. C'est tout le sens de la consigne « Présenter les documents choisis dans le dossier joint en explicitant les raisons de votre choix et la transposition didactique éventuellement nécessaire pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, ajout d'indications, etc.) ».

3.2.3 Observations générales sur les copies

- Sur le fond

Le jury considère que le sujet était réalisable dans le temps imparti pour un candidat bien préparé. Si certains candidats présentent des copies de qualité et des propositions abouties, en revanche :

- certains candidats ne semblent pas avoir une solide connaissance disciplinaire et leur maîtrise scientifique n'est pas toujours suffisante. Leurs fragilités se ressentent dès les choix didactiques et les éléments liés à la trace écrite ou encore la proposition de solutions de remédiation. Des candidats fragiles au niveau de la discipline ne parviennent pas à analyser la nature de la confusion évoquée et donc les pistes de remédiation ;
- en ce qui concerne le référentiel, les attendus ne sont pas toujours compris par tous et les intentions et les limites présentées dans référentiel sont rarement prises en compte dans la proposition ;
- certains candidats ne présentent pas de séquence pédagogique et se contentent de résumer les annexes. Si les annexes utilisées sont souvent citées. Les recours à ces dernières ne sont que rarement justifiés dans le cadre de la conception d'une séquence. Les annexes sont souvent paraphrasées et très rarement didactisées. Le jury rappelle aux candidats de prendre en compte les consignes formulées dans le sujet : L'objectif est alors de justifier le choix du recours à telle ou telle annexe, les éventuelles modifications envisagées afin de servir au mieux les objectifs de formation ;
- la proposition didactique n'est pas toujours structurée, les enjeux ne sont pas explicités et les objectifs visés ne sont parfois pas précisément indiqués ;
- les démarches pédagogiques et didactiques proposées ne sont pas toujours justifiées, alors que les candidats y étaient explicitement invités ;
- de très nombreux candidats citent les outils numériques utilisés mais ne précisent pas l'intérêt pédagogique de cette utilisation. De la même manière, de nombreux candidats évoquent les modalités de travail retenues mais ne justifient pas ces choix ;

- le rôle de l'enseignant, au fil de la séquence, est rarement présenté ;
- trop de copies se contentent de propositions superficielles avec du vocabulaire pédagogique théorique, qui n'est pas toujours connu. Les fragilités apparaissent lorsque les candidats tentent de justifier leurs choix. Des décalages apparaissent entre les intentions et les actions réellement mises en œuvre pour accompagner les élèves ;
- les propositions d'évaluation formative sont assez rares. D'une façon générale, la réflexion des candidats sur l'évaluation inhérente à la formation des élèves est très insuffisante. Ainsi, peu de candidats ont intégré une réflexion sur les conditions d'apprentissage de tous les élèves et sur la mise en activité des élèves dans leurs propositions ;
- les questions du sujet ne sont pas toujours toutes traitées (éléments de corrigé, trace écrite des étudiants, pistes de remédiation, etc.).

Nous rappelons qu'il est nécessaire, pour la réflexion didactique, d'avoir un fil conducteur et des objectifs de formation clairs, afin d'organiser la séquence et les différentes activités prévues pour les élèves et les étudiants afin d'atteindre ces objectifs.

La structuration détaillée de la proposition est nécessaire (niveau de classe, objectifs d'apprentissage, transversalité, déroulement de la séquence, documents retenus didactisés, missions demandées aux élèves/étudiants, rôle du professeur ...).

La proposition doit être à la fois complète et synthétique.

Il est important également que le candidat pense le rôle du professeur durant la séquence, les évaluations prévues et la pédagogie différenciée s'il y a lieu.

Le candidat doit absolument maîtriser les savoirs associés. En effet, il est indispensable que le candidat comprenne les notions abordées, ait des connaissances solides sur les outils informatiques (tableurs, PGI ...), maîtrise les savoirs disciplinaires (écritures comptables, tableau d'emprunt, etc.) afin de mieux appréhender les problèmes de gestion.

D'une manière générale, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de bien gérer le temps de l'épreuve. Pour cela, il recommande fortement aux candidats de s'entraîner avec des contraintes de temps réelles.

- **Sur la forme**

Le jury constate le soin apporté par les candidats à la présentation de leur copie. Toutefois :

- un manque de clarté, de soin dans la présentation des écritures et de justification des résultats pénalise certaines copies ;
- l'écriture, l'orthographe, la grammaire sont parfois négligés ou peu maîtrisés.

Le recours au vocabulaire adapté aux sciences de gestion constitue un élément de différenciation important entre les candidats.

Le jury attire en conséquence l'attention des futurs candidats sur une compétence du « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » :

- utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves ;
- intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Le jury réaffirme également qu'un candidat au concours doit maîtriser les techniques comptables, financières, fiscales... mais également doit être apte à expliquer, analyser, proposer des remédiations et cela par le biais de réponses structurées et argumentées.

3.2.4. Conseils aux candidats

Les sujets sont conçus pour évaluer un large domaine de compétences. Le jury rappelle donc que toutes les disciplines de gestion doivent être maîtrisées au niveau attendu.

Avant l'épreuve, les candidats doivent :

- s'informer de la nature de l'épreuve, des modalités d'évaluation et des attentes du jury : la consultation des textes et des rapports de jury constitue un préalable indispensable à toute préparation ;
- s'informer sur le contenu des programmes de 1ère et terminale STMG et du référentiel de BTS

- Comptabilité Gestion, ainsi que sur les différentes progressions pédagogiques et les transversalités.
- préparer sans faire d'impasse toutes les disciplines des sciences de gestion y compris la gestion des systèmes d'information et le droit fiscal ;
 - prévoir et mettre en œuvre une préparation sérieuse : il est fortement conseillé aux candidats de mener une veille informationnelle précise notamment en système d'information et d'actualiser leurs connaissances ;
 - organiser un programme de travail adapté et s'entraîner en traitant le plus grand nombre de sujets ;
 - s'entraîner à travailler en temps limité dans les conditions du concours.

Lors de l'épreuve, il est essentiel de :

- procéder à une lecture attentive du sujet (contexte et documents pour pouvoir les exploiter correctement) ;
- bien gérer le temps de l'épreuve : une durée de 5 heures peut paraître longue, mais la réflexion didactique est chronophage ;
- présenter le plan de la proposition didactique en identifiant clairement les objectifs visés ;
- détailler et de structurer la réflexion pédagogique ;
- argumenter les choix pédagogiques et didactiques ;
- présenter une proposition synthétique mais complète ;
- traiter l'ensemble des questions.

Conseils portant sur le fond :

- approfondir les connaissances de base sur les outils et les démarches de la spécialité, maîtriser les compétences scientifiques ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- bien exploiter le dossier documentaire (choix des annexes, transposition didactique) ;
- présenter un raisonnement rigoureux et structuré. Le jury rappelle que cela fait partie intégrante des compétences attendues d'un enseignant.

Conseils portant sur la forme :

- soigner la forme de la copie : écrire lisiblement, aérer la présentation, numéroter les pages et les questions de façon claire et univoque, utiliser une règle, structurer les réponses de manière apparente, mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement grâce au soulignement ;
- veiller à ce que l'écriture soit lisible et s'attacher à proposer une rédaction fluide et rigoureuse ;
- proscrire les paraphrases d'annexes ;
- être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe en relisant consciencieusement la copie ;
- réaliser une présentation sous forme de tableau quand la question le permet, même si ce n'est pas demandé explicitement ;
- si l'usage d'un tableau peut être utile à la structuration du propos, il ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses ;
- les copies étant numérisées, utiliser impérativement une encre de couleur foncée (noire ou bleue).

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse.
Les candidats doivent se documenter sur les savoirs et les compétences
que doit maîtriser un enseignant d'économie et gestion de la spécialité.
La connaissance des programmes, des référentiels, des transversalités
et du fonctionnement d'une classe est indispensable.

4- ADMISSION

Par leur définition, les épreuves d'admission permettent au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013) met en évidence que les missions d'un professeur nécessitent bien plus que la seule maîtrise des compétences techniques et disciplinaires, afin d'accroître la réussite des élèves au travers des objectifs de la politique ministérielle.

Afin de se préparer aux épreuves, il importe de mener une réflexion didactique et pédagogique autour des enseignements liés à l'économie-gestion. Entrer dans cette démarche permet aux candidats d'aborder l'enseignement à la fois de manière pragmatique, d'entrer dans une logique d'évolution continue de la réflexion, pour mieux comprendre ce qui est attendu d'un enseignant. Se préparer à ces épreuves permet d'acquérir le niveau de professionnalité attendu pour l'entrée dans l'exercice du métier.

Il convient également de conduire une réflexion sur le rôle du professeur, son positionnement en relation avec les valeurs de la République.

Parmi les candidats non reçus, le jury a décelé parfois des fragilités importantes pouvant aller jusqu'à un doute quant à la compatibilité entre la perception exprimée par des candidats du rôle du professeur et l'exercice du métier et les attentes de l'Institution.

Si des candidats ont obtenu une note très basse à l'une ou/et l'autre de ces deux épreuves, c'est parce qu'ils sont, au moment du concours, encore très éloignés de ce niveau de professionnalité requis. Ils doivent, pour certains, s'engager dans une préparation rigoureuse aux épreuves ainsi qu'à l'exercice du métier, et peut-être, pour d'autres reconsidérer leur projet professionnel.

4.1-ÉPREUVE DE LEÇON

Rappel de la définition de l'épreuve

Durée de la préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (*exposé : 20 minutes ; entretien : 40 minutes*)

Coefficient 5.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

4.1.1. Déroulement de l'épreuve

Un sujet est remis en début d'épreuve aux candidats.

Le candidat prépare le sujet en loge pendant 3 heures. Au cours de cette préparation, les candidats ont la possibilité d'utiliser leur documentation papier ou numérique accessible grâce à leur propre équipement autonome (non raccordé au réseau électrique de l'établissement ni connecté au réseau Internet ou téléphonique). **À noter que toute utilisation d'un équipement connecté est interdite ainsi que l'usage d'écouteurs.** Pour la session 2022, devant le jury, les candidats disposaient d'un vidéoprojecteur. Les candidats pouvaient alors présenter des fichiers conçus pendant les trois heures de préparation et déposés en format pdf sur une clé USB utilisable sur l'équipement mis à disposition par le lycée.

La prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 20 minutes d'exposé au maximum,

- 40 minutes d'entretien avec les membres du jury.

4.1.2. Éléments statistiques 2022

Epreuve de leçon

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	5	8,93%	8,93%	0	0,00%	0,00%
5 ≤ N < 8	8	14,29%	23,21%	3	18,75%	18,75%
8 ≤ N < 10	7	12,50%	35,71%	3	18,75%	37,50%
10 ≤ N < 12	7	12,50%	48,21%	0	0,00%	37,50%
12 ≤ N < 14	5	8,93%	57,14%	3	18,75%	56,25%
14 ≤ N < 16	6	10,71%	67,86%	4	25,00%	81,25%
N ≥ 16	18	32,14%	100,00%	3	18,75%	100,00%
	56	100,00%		16	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 12,21/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 11,75 /20 (écart-type à 4,95) et pour le CAFEP 13,84/20.(écart-type à 4,51). Cette différence s'explique essentiellement par les différences de taux de pression pour chacun des concours.

Pour le troisième concours

Notes	Leçon 3ème concours		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	2	10,53%	10,53%
5 ≤ N < 8	1	5,26%	15,79%
8 ≤ N < 10	3	15,79%	31,58%
10 ≤ N < 12	3	15,79%	47,37%
12 ≤ N < 14	5	26,32%	73,68%
14 ≤ N < 16	1	5,26%	78,95%
N ≥ 16	4	21,05%	100,00%
	19	100,00%	

La moyenne est 11,32 avec un écart-type de 4,55.

4.1.3. Observations du jury

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie (gestion – finance). Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire. Lors de la session, aucun candidat n'a obtenu cette note éliminatoire.

Cette épreuve vise à évaluer la réflexion pédagogique des candidats à partir de leur capacité à justifier des choix, à prendre en compte des contingences, et à développer une relation, une attention aux élèves, à leur

diversité et aux différentes modalités d'apprentissage. Les candidats doivent démontrer une maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique. Les concepts clés doivent clairement apparaître dans le déroulé de séance. Il est donc indispensable de maîtriser les notions fondamentales des programmes de 1^{ère} et Terminale et du référentiel de BTS. Ils doivent également démontrer leur capacité à construire des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves. La maîtrise de la langue française, et du champ lexical propre au domaine d'étude dans le cadre de l'exercice du métier est également attendue.

Malgré un effort de structuration de leur prestation, les candidats ne font pas encore suffisamment preuve d'une réflexion argumentée, contextualisée et approfondie sur l'intégralité du sujet proposé. Les séquences proposées par les candidats répondent peu à la question formulée dans les sujets. Quelques candidats montrent de lourdes lacunes tant sur le plan scientifique que sur le plan pédagogique aboutissant ainsi à une prestation incompatible avec le niveau d'exigence attendu pour un concours de recrutement de professeurs certifiés.

Certains candidats ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et/ou ne prennent pas la peine de définir les notions à faire acquérir aux élèves de STMG. Les commissions regrettent finalement que les candidats n'intègrent pas suffisamment une réflexion sur les élèves et leur futur milieu professionnel dans leur exposé ou lors de l'entretien.

4.1.3.1. Sur la forme

D'une manière générale, les candidats se sont bien emparés du temps imparti pour assurer leur présentation (20 minutes). Certaines prestations des candidats ont pu manquer de structure et apparaître assez décousues : la proposition présentée se limitant parfois à une succession d'étapes juxtaposées sans véritable organisation du propos. Assurer une présentation de trente minutes n'est pas une obligation. Parfois, certains candidats se sont lancés dans de longs développements inutiles pour se rapprocher de ce qu'ils ont compris comme un objectif. Les candidats ont la possibilité de concevoir un support numérique lors de leur préparation pendant une durée de 3 heures. Le jury a constaté que lorsque cette présentation existait, des fautes d'orthographe étaient trop souvent présentes.

Les meilleurs candidats ont su présenter un exposé oral structuré, clarifiant les intentions pédagogiques de leur projet de séquence. Pour d'autres, le jury a constaté une communication trop confuse ne permettant pas d'appréhender les objectifs poursuivis. Or la réflexion pédagogique intègre la capacité à énoncer clairement des choix et à les justifier.

Dans l'ensemble, les candidats se sont détachés de leurs notes au cours de l'exposé. Cependant, la communication a parfois manqué de conviction et de dynamisme. Cette année encore, certains candidats ont utilisé l'outil informatique uniquement pour suivre une prestation pré-formatée au détriment d'un exposé explicitant leur démarche personnelle. Il est possible de préparer l'épreuve en mettant en place une méthodologie adaptée ; mais, il est fortement discutable de préparer un schéma de réflexion qui serait transposable à tous les sujets. Les candidats qui ont retenu cette démarche ont souvent effectué un « hors-sujet » au détriment du traitement du sujet qui leur était proposé. Cela a été pénalisé.

De nombreux candidats utilisent sans discernement des fiches de préparation pré-remplies ou des diaporamas qui enferment leur réflexion et enlèvent à leur proposition un caractère personnel, authentique et adapté au thème à traiter. Plus encore, ces candidats s'éloignent du sujet pour proposer un thème préparé à l'avance, se mettant ainsi en difficulté lors de la phase d'entretien. La documentation apportée par le candidat doit être considérée et conçue comme une ressource et non comme une série de documents prêts à l'emploi. Le jury a apprécié les prestations des candidats qui se sont attachés à une exploitation personnelle et pertinente de leurs supports pédagogiques, sans se borner à une juxtaposition d'extraits de manuels. En revanche, certains candidats n'ont présenté aucun support pédagogique au jury se contentant de déclarations d'intention ce qui les a, là encore, fortement pénalisés.

La possibilité pour le candidat de présenter sa séquence à l'aide d'un outil informatique peut s'avérer pertinente quand celui-ci est utilisé en tant que support de communication et non comme une fin en soi : une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite reste également un très bon outil de communication. Il en est de même de l'utilisation du tableau.

L'utilisation d'un support numérique lors de la prestation est donc possible mais n'est pas exigée. Les documents présentés sous forme numérique doivent faciliter la présentation, être visibles par tous les membres du jury et ne pas desservir la prestation orale. En particulier, une utilisation de l'équipement numérique comme un « prompteur », altérerait la communication lors de l'exposé. En revanche, le jury encourage les candidats à fournir une prestation originale, qui ne reprendrait pas intégralement ou même partiellement une proposition de manuel.

Au cours de l'entretien, certains candidats ont témoigné d'une réelle qualité d'écoute afin de répondre aux questions du jury de manière pertinente et constructive. D'autres, en revanche, n'ont pas fait preuve de discernement ni de modération au moment de l'entretien, restant sur leurs positions initiales, sans démontrer de capacité à se remettre en question, à nuancer leur propos et à adopter une posture d'enseignant. Le jury recommande aux candidats de prendre le temps de la réflexion avant de répondre aux questions posées lors de l'entretien.

4.1.3.2. Sur le fond

Si les commissions ont entendu d'excellentes prestations conformes aux attendus et démontrant les compétences visées, d'autres présentations proposées ne tiennent pas suffisamment compte du contexte fourni et n'inscrivent pas leurs choix didactiques et pédagogiques dans le cadre proposé. Les démarches didactiques et pédagogiques sont peu justifiées et restent très superficielles. Certains candidats se bornent à des déclarations d'intention très générales. Ainsi, si des activités à proposer aux élèves sont souvent évoquées, dans certains cas aucun exemple précis ne vient illustrer le propos. Les supports présentés sont parfois simplement « montrés » sans explicitation de leur apport et ou de leur intérêt. Les concepts à mobiliser, en lien avec la spécialité du concours (comptabilité et finance), ne sont pas toujours bien maîtrisés par les candidats y compris quand il a pu s'agir de notions fondamentales a priori peu complexes. Parfois, des lacunes surprennent avec l'incapacité de quelques candidats de définir ou de donner le sens de notions pourtant fondamentales. Les présentations sont souvent plaquées, les liens avec le thème à aborder, le programme ou le référentiel, avec les éléments de contexte fournis dans le sujet ne sont pas suffisamment approfondis.

Si de très bonnes prestations ont pu enthousiasmer le jury, trop nombreux sont les candidats qui ne maîtrisent pas suffisamment les programmes de la série STMG ou le référentiel du BTS Comptabilité Gestion. Les transversalités (notamment avec le droit et l'économie ou la management) restent souvent inexploitées. Le jury déplore par ailleurs que les démarches pédagogiques (méthode des cas, études, projets) soient méconnues pour de trop nombreux candidats.

Les remarques du jury portent essentiellement sur les points suivants :

- la mobilisation des savoirs : les candidats définissant précisément et avec rigueur les termes du sujet sont trop peu nombreux ; les membres du jury attendent des candidats une présentation et une explicitation de la définition annoncée ainsi qu'une maîtrise des concepts mobilisés ;
- les enjeux didactiques : les candidats les identifient et les analysent de manière insuffisante. Les propositions sont parfois irréalistes par rapport à la réalité de l'exercice du métier. De fait, les candidats éprouvent des difficultés à traiter réellement le sujet proposé ; les candidats n'inscrivent pas leur exploitation pédagogique dans une perspective concrète et opérationnelle. Quelques candidats ont eu d'importantes difficultés à démontrer leur capacité à rendre accessibles les savoirs aux élèves érudant toute la réflexion relative aux obstacles aux apprentissages ;
- la connaissance des programmes : le jury a souvent constaté une méconnaissance des programmes du cycle terminal de STMG. Ce qui implique que de trop nombreux candidats, d'une part, ignorent que le cycle terminal démarre dès la classe de première ; d'autre part, réalisent des erreurs de positionnement correct de leur séance, de ses prérequis et prolongements ;

- les pratiques pédagogiques : elles manquent parfois de diversité et de supports variés. Les caractéristiques du contexte accompagnant la formulation du thème de la séquence pédagogique doivent être prises en compte ; les pratiques exposées n'intègrent pas assez la diversité des élèves, leurs difficultés d'apprentissage et celles inhérentes au thème traité. Les propositions des candidats se limitent souvent à de simples recopies des chapitres de manuels, sans prise de recul, sans esprit critique. Les pratiques pédagogiques proposées sont parfois très éloignées de la réalité du métier, alors qu'elles devraient être conçues par les candidats en fonction de leur capacité à accompagner et à faire progresser les élèves. Certains candidats n'ont pas présenté les différentes étapes de leur séquence et n'ont donc pas démontré la progressivité ni la logique de leur proposition au service de l'apprentissage des élèves ;
- l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques : il est attendu des candidats une connaissance des usages pédagogiques du numérique, permettant d'améliorer les apprentissages des élèves. Certains candidats proposent une utilisation des outils numériques pas toujours pertinente par rapport à la séquence et/ou au contexte proposé, « souvent stéréotypée. » Le jury attend des candidats qu'ils réfléchissent aux conditions d'une utilisation du numérique comme moyen d'enseignement. « Faire entrer l'École dans l'ère du numérique » constitue un axe fort de la politique éducative et donc d'un concours de recrutement de professeurs. S'agissant d'un concours relevant de l'économie et gestion, le numérique au sein des organisations est également un objet d'enseignement qu'il convient d'intégrer à la réflexion ;
- l'évaluation des élèves : elle est souvent intégrée dans la présentation mais les modalités concrètes de sa mise en œuvre restent imprécises et stéréotypées ;
- le rôle du professeur au côté des élèves pour les aider à progresser, n'est que rarement explicité ;
- le caractère réaliste ou pertinent des propositions : la durée affectée à la séquence pédagogique est parfois irréaliste en raison d'un manque de cadrage précis et rigoureux de toutes les étapes de la séquence pédagogique ou alors d'un formatage préétabli qui serait transposable à tous les sujets ; les intentions développées lors de la séquence pédagogique sont alors éloignées des intentions du programme et ne sont pas de nature à faire progresser les élèves ;
- l'ancrage dans l'actualité : le jury regrette l'indigence de cet aspect dans les propositions des candidats.

Les prestations jugées insatisfaisantes se limitent à la présentation d'une séquence sans explicitation ni justification des notions et des mécanismes à faire acquérir aux élèves, des méthodes utilisées, des intentions et des choix pédagogiques retenus. Le cadrage de la séquence dans la progression reste trop souvent approximatif. Les transversalités avec les autres matières sont simplement évoquées, voire omises. Pour certaines de ces prestations, aucune démarche n'est expliquée ou argumentée. La présentation se limite parfois à une succession de travaux susceptibles d'être demandés aux élèves sans que le jury n'en comprenne la logique et la cohérence d'ensemble. Des notes très faibles ont été attribuées à des prestations très fragiles d'un point de vue conceptuel et incohérentes.

Il est rappelé aux candidats que lors de la didactisation proposée, ils doivent répondre au sujet explicitement posé, même si celui-ci nécessite de croiser plusieurs compétences du référentiel ou capacités du programme. Il est nécessaire de rappeler que cette épreuve ne consiste pas en une leçon sans élèves, ou pire encore, en une séance dans laquelle les membres du jury seraient eux-mêmes les élèves ! **Cette épreuve consiste bien en une présentation argumentée d'un projet de séquence pédagogique.**

L'entretien prolonge l'exposé du candidat qui est alors invité à préciser et à expliciter ses propos. Parfois, la difficulté des candidats à se remettre en question ne leur permet pas de démontrer le recul suffisant quant à leurs intentions pédagogiques. L'entretien vise aussi à évaluer le candidat sur sa capacité à analyser ses choix et propositions.

Globalement, le jury attend un exposé clair, motivé et structuré qui répond aux exigences de l'épreuve.

Celui-ci comprend :

- la définition des objectifs pédagogiques,
- l'identification et l'explicitation des notions, capacités et compétences à travailler avec élèves,
- la place de la séquence dans une progression pédagogique,

- son déroulement,
- les supports et outils utilisés notamment numériques,
- les propositions en matière d'évaluation (diagnostique, formative, sommative),
- les transversalités possibles avec les autres enseignements, etc.

Enfin, lors de l'entretien, chacune des commissions s'est attachée à évaluer les candidats sur leur capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice du métier, à en connaître, de façon réfléchie, les différentes dimensions et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

4.1.4. Conseils aux candidats

Avant l'épreuve

Il est recommandé aux candidats de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien connaître les contours et les exigences des missions de professeur au service de la réussite des élèves. Les candidats doivent s'approprier les programmes de la classe de seconde, du cycle terminal et référentiels de STS et se tenir informés des évolutions ; les notions de la spécialité et des disciplines relevant de l'économie et de la gestion doivent être maîtrisés, tout comme les démarches propres aux enseignements des classes de LEGT. A ce titre, le jury conseille aux candidats de se munir desdits programmes le jour de l'épreuve. L'observation de classes de différents niveaux (STMG et STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques favorisent l'appréhension de la diversité des choix pédagogiques et des différentes modalités d'organisation du travail de la classe. Ces observations sont nécessaires pour permettre aux candidats de présenter des propositions réalistes, compatibles avec l'exercice du métier. Les candidats doivent également constituer avec méthode leur documentation, de telle sorte que celle-ci vienne soutenir leur réflexion et non ne la conditionner ni la formater.

Lors de la préparation en loge :

Le candidat doit veiller à bien gérer son temps durant cette phase de préparation. La consultation des programmes et référentiels, ainsi que l'utilisation de documents personnels (y compris sous forme numérique) est autorisée. Pour autant, les membres du jury ont regretté le manque de discernement dans l'utilisation des documents tant lors de la préparation que lors de l'exposé. Plusieurs candidats ont en effet recopié des documents issus de manuels sans prendre suffisamment de recul ou de réflexion quant à leurs choix scientifiques, didactiques et pédagogiques personnels. Cette épreuve privilégie l'évaluation des compétences d'analyse, de justification et d'argumentation des candidats. Des candidats, sans réelle prise de distance par rapport aux documents utilisés, se sont retrouvés rapidement démunis lorsqu'une réflexion personnelle et argumentée leur était demandée au cours de l'entretien. Le choix d'un manuel comme support de leur séquence pédagogique, pourrait être pertinent si les candidats ne se limitaient pas à cette seule proposition. Il n'est pas judicieux que des candidats se restreignent à l'utilisation de documents issus d'un seul manuel qui ne reste qu'un point de vue d'auteur et restreint indubitablement leur réflexion. Les candidats doivent tenir compte du profil des élèves présenté dans le contexte pédagogique afin de proposer des pratiques pédagogiques adaptées et pertinentes et de justifier des choix pédagogiques appropriés. Pour chaque support proposé, il est recommandé de présenter les modalités d'exploitation avec réalisme et rigueur et de disposer d'une base documentaire actualisée. L'intégration du numérique dans le projet de séquence est hautement recommandée, mais sa pertinence doit être justifiée par des intentions claires et explicites. Les transversalités doivent être abordées de manière concrète en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique ; les candidats doivent proposer des exemples de mise en situation transversale et être aptes à les expliciter. Une séquence pédagogique doit être présentée dans sa réflexion globale, ce qui sous-entend l'intégration des modalités par lesquelles le candidat entend faire progresser les élèves, les conditions de leur mise en activité ainsi que les modalités d'évaluation et la définition de leurs enjeux ; il s'agit par exemple de bien prendre en compte la dimension formative des évaluations pour mesurer les acquis d'apprentissage et ne pas se cantonner aux devoirs écrits d'évaluation sommative.

Pendant l'épreuve devant le jury :

Le candidat doit soigner son expression et choisir un registre de langage approprié. Les membres du jury rappellent qu'il ne doit pas présenter sa situation personnelle ou professionnelle. Les propos doivent être structurés, clairs et explicites. Des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension sont indispensables pour aborder sereinement l'épreuve. Au cours de l'épreuve, il est essentiel d'adopter une attitude de communication pertinente (posture, registre de langage...) et de s'adresser à l'ensemble des membres du jury.

Les candidats doivent faire preuve d'une certaine curiosité et ouverture d'esprit afin de tenir compte de l'évolution des pratiques du métier d'enseignant.

Quel que soit le degré de pratique professionnelle du candidat, la préparation au concours reste indispensable.

4.1.5. Exemple de sujet de l'épreuve « mise en situation professionnelle » pour la session 2022

CONCOURS	CAPET-CAFEP-3ème concours externe - ÉCONOMIE & GESTION
OPTION	Gestion et Finance
SESSION	2022
ÉPREUVE D'ADMISSION	Épreuve de leçon - coefficient 5
MODALITÉS	Durée de la préparation : trois heures Durée de l'épreuve : une heure exposé : vingt minutes maximum ; entretien avec le jury : quarante minutes maximum)

Contexte de déroulement

Tout document personnel, programmes et référentiels, ressources pédagogiques, manuels scolaires, ouvrages de référence, etc. sur support imprimé ou sur support numérique est autorisé.

*L'utilisation d'un ordinateur portable (ou d'une tablette numérique) avec une **autonomie de fonctionnement**, pour la préparation et l'interrogation est autorisée. La connexion au réseau internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.*

L'exposé devant le jury pourra être réalisé à l'aide d'un ordinateur (ou d'une tablette) ou de documents papier.

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Cadre pédagogique

- **Série** : Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- **Niveau** : Terminale
- **Enseignement** : MSGN Enseignement spécifique Gestion finance

Contexte d'enseignement

Le contexte d'enseignement est présenté en annexes

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants

Annexe 2 : Extrait(s) du programme Terminale MSGN Enseignement spécifique Gestion finance

Sujet

Proposer un projet de séance de 2 heures en MSGN enseignement spécifique Gestion-finance du cycle Terminal de la série STMG portant sur la question 4 du thème 3 : Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?

Afin d'élaborer votre séance, vous tiendrez compte des éléments fournis dans les annexes 1 et 2 du sujet.

Titre de la séance : COÛTS COMPLETS : CHARGES DIRECTES, CHARGES INDIRECTES

Votre proposition précisera :

- le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- la place dans la progression pédagogique
- les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- des propositions en matière d'évaluation,
- des liens éventuels avec le programme de MSGN tronc commun
- les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous est demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques de la séance.

Scénario proposé : Vous enseignez l'enseignement spécifique Gestion - Finance dans cette classe de terminale STMG. Dans le cadre de l'épreuve, il vous est demandé de présenter un projet de séance prenant en compte le contexte d'enseignement décrit ci-dessous et permettant de traiter le thème. Lors de la séance précédente, les élèves ont appris le calcul des coûts partiels.

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux étudiants

Caractéristiques de l'établissement

Implantée dans l'académie de Nantes, cette cité scolaire de centre-ville se compose d'un collège de 600 élèves et d'un lycée général et technologique de 900 élèves. L'offre de formation du lycée général et technologique comprend une filière générale proposant les enseignements de spécialité «Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques», «Humanité, littérature et philosophie», «Anglais, Monde contemporain», «Mathématiques» ainsi que «Sciences économiques et sociales» et la filière technologique STMG «Sciences et technologies du management et de la gestion». Deux enseignements spécifiques sont proposés en STMG : gestion finance et mercatique. Au niveau post-baccalauréat, l'établissement propose un BTS Communication très convoité avec un taux de pression élevé.

Extrait du projet d'établissement

[...]

Construire et renforcer sa capacité à communiquer

- a. Le Numérique au service des apprentissages
- b. L'oral au service de la réussite

S'engager pour soi, les autres et réussir son projet

- a. S'engager pour l'environnement
- b. Créer des liens entre lycéens et collégiens
- c. Encourager la pratique de la solidarité chez les lycéens
- d. Accroître l'ambition des lycéens dans leurs projets post-bac
- e. Développer et faire l'expérience de l'autonomie. Permettre l'auto-évaluation des élèves.
Favoriser l'initiative et la mise en place de projets.
- f. Entretenir et développer le « réseau des anciens élèves »

Caractéristiques de la classe

L'effectif de la classe de terminale STMG est de 32 élèves dont 14 suivent l'enseignement spécifique de Gestion-Finance, les autres élèves ayant opté pour la mercatique.

On peut relever les éléments suivants concernant le groupe classe pour lequel vous assurez l'enseignement spécifique Gestion-Finance :

Le niveau de ce groupe est très hétérogène tant en ce qui concerne le niveau scolaire que l'origine sociale. Il y a un quart d'élèves issus de famille aisées voire très aisées et autant de milieux défavorisés.

Trois élèves ont choisi l'enseignement gestion-finance sans conviction et n'aspirent pas à poursuivre sur un parcours post-baccalauréat en rapport avec cet enseignement spécifique. D'ailleurs, ils ont tendance à se regrouper ensemble dans le fond de la classe et sont plutôt agités surtout au moment des interours.

La forte hétérogénéité de ce groupe classe ainsi que le comportement de quelques élèves créent des tensions parfois importantes.

Par ailleurs, les élèves s'interrogent sur leurs possibilités de poursuite d'étude post-baccalauréat et estiment qu'ils n'ont pas été suffisamment informés en la matière.

Vous êtes l'un des professeurs principaux de la classe.

Circonstances

Le Management Sciences de Gestion et Numérique est enseigné par deux professeurs différents. Un professeur enseigne le tronc commun à hauteur de 6h par semaine et l'autre professeur enseigne l'enseignement spécifique (Gestion-finance ou Mercatique) à hauteur de 4 heures hebdomadaires. Les heures d'enseignement spécifique de Gestion-Finance se déroulent en classe entière le lundi de 10h20 à 12h15 en salle informatique et le vendredi de 13h55 à 15h50 en salle banalisée. Ces heures de Gestion-finance se déroulent en parallèle des heures d'enseignement mercatique.

Période

Début Décembre

Équipement de l'espace pédagogique

Salle équipée de 18 postes informatiques et d'un vidéo projecteur sur le poste enseignant. L'établissement utilise un espace numérique de travail (ENT).

Annexe 2 : Extrait(s) du programme MSGN Enseignement spécifique de Gestion finance

Thème 3 : Accompagner la prise de décision

L'analyse de la situation financière de l'entreprise met en évidence les besoins de financement des cycles d'investissement et d'exploitation. On choisit d'aborder la prise de décision dans quatre domaines : les modalités de financement, l'optimisation de la trésorerie, l'éventuelle distribution de bénéfices et l'offre des produits, qui visent à assurer compétitivité et développement de l'organisation.

À partir d'un contexte organisationnel lié à une prise de décision de gestion et d'un logiciel de simulation, **l'élève est capable** :

- de recenser les différents modes de financement mobilisables ;
- d'identifier les paramètres qui vont influencer l'arbitrage entre différents modes de financement à long terme et de comprendre les enjeux de cet arbitrage en fonction de la situation de l'entreprise et de sa stratégie ;
- de caractériser la situation de trésorerie et de choisir une solution pour équilibrer la trésorerie ;
- de présenter les possibilités d'affectation du résultat et d'en comprendre les enjeux notamment en cas d'appel public à l'épargne ;
- de mesurer l'impact de la modification de l'offre commerciale d'une entreprise sur ses coûts ;
- de mesurer l'impact d'une commande supplémentaire sur le résultat de l'entreprise ;
- d'apprécier la pertinence du choix de la méthode de calcul de coûts dans une situation donnée ou les éventuelles limites de ce choix.

		<p><i>management, sciences de gestion et numérique.</i></p> <p><i>Le recours à la simulation sur tableur vise à calculer des coûts selon la méthode retenue et d'apprécier l'incidence de la variation de paramètres sur les coûts.</i></p> <p><i>La notion de seuil de rentabilité abordée en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique vient en appui de l'étude des coûts partiels.</i></p> <p><i>On cherche à montrer l'incidence d'une commande supplémentaire sur le résultat de l'entreprise.</i></p> <p><i>L'approche par le coût marginal est mobilisable.</i></p>
<p>3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?</p>	<p>Coût complet : charges directes, charges indirectes.</p> <p>Coût partiel : charges variables, charges fixes.</p> <p>Coût marginal.</p> <p>Coût spécifique : charges variables, charges fixes spécifiques.</p>	<p>La comptabilité de gestion prévoit plusieurs approches pour le calcul des coûts. Un coût représente une somme de charges. Celui-ci est pertinent pour prendre une décision dès lors que les charges retenues sont cohérentes avec le contexte de l'organisation et ses objectifs.</p> <p>Le système de coûts complets aboutit à déterminer la rentabilité individuelle des produits (marge nette positive), tandis que le système de coûts partiels pose la question de la rentabilité globale de l'organisation compte tenu du fait qu'une partie des charges est considérée comme fixe.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques prolonge celle des coûts partiels. Elle impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres. Elle dégage une marge sur coûts spécifiques qui doit permettre la couverture des charges fixes indirectes qualifiées charges communes de l'entreprise.</p> <p>La méthode du coût marginal permet de tenir compte des variations des volumes de production.</p> <p>L'étude de ces modes de détermination des coûts permet d'apprécier leurs apports et de préciser leurs limites d'usage.</p> <p><i>On s'appuie sur les notions de prix, coût, marge, charges étudiées en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique ainsi que sur la notion de contrôle des coûts abordée en classe terminale dans l'enseignement commun de</i></p>

<p>3.4 Qu'apporte l'analyse des coûts à la prise de décision ?</p>	<p>Coût complet : charges directes, charges indirectes.</p> <p>Coût partiel : charges variables, charges fixes.</p> <p>Coût marginal.</p> <p>Coût spécifique : charges variables, charges fixes spécifiques.</p>	<p>La comptabilité de gestion prévoit plusieurs approches pour le calcul des coûts. Un coût représente une somme de charges. Celui-ci est pertinent pour prendre une décision dès lors que les charges retenues sont cohérentes avec le contexte de l'organisation et ses objectifs.</p> <p>Le système de coûts complets aboutit à déterminer la rentabilité individuelle des produits (marge nette positive), tandis que le système de coûts partiels pose la question de la rentabilité globale de l'organisation compte tenu du fait qu'une partie des charges est considérée comme fixe.</p> <p>La méthode des coûts spécifiques prolonge celle des coûts partiels. Elle impute à chaque produit les charges directes fixes qui lui sont propres. Elle dégage une marge sur coûts spécifiques qui doit permettre la couverture des charges fixes indirectes qualifiées charges communes de l'entreprise.</p> <p>La méthode du coût marginal permet de tenir compte des variations des volumes de production.</p> <p>L'étude de ces modes de détermination des coûts permet d'apprécier leurs apports et de préciser leurs limites d'usage.</p> <p><i>On s'appuie sur les notions de prix, coût, marge, charges étudiées en classe de première en enseignement de sciences de gestion et numérique ainsi que sur la notion de contrôle des coûts abordée en classe terminale dans l'enseignement commun de</i></p>
---	--	---

4.2 – ÉPREUVE D'ENTRETIEN

Rappel de la définition de l'épreuve

Epreuve d'entretien

Durée : 35 minutes

Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

4.2.1- Déroulement de l'épreuve

Les candidats sont accueillis par une commission. A chaque fois le déroulé de l'épreuve est rappelé, avec pour commencer une présentation, d'une durée de cinq minutes au maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses expériences. Le candidat n'est pas interrompu pendant les cinq minutes sauf pour être invité à conclure. Ensuite, un échange s'installe. Sur la deuxième partie de l'épreuve, chaque mise en situation est présentée oralement par un des membres de la commission.

4.2.2.- Éléments statistiques 2022

Epreuve d'entretien

Notes	CAPET			CAFEP		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	2	3,57%	3,57%	0	0,00%	0,00%
5 ≤ N < 8	3	5,36%	8,93%	1	6,25%	6,25%
8 ≤ N < 10	4	7,14%	16,07%	0	0,00%	6,25%
10 ≤ N < 12	8	14,29%	30,36%	3	18,75%	25,00%
12 ≤ N < 14	7	12,50%	42,86%	2	12,50%	37,50%
14 ≤ N < 16	9	16,07%	58,93%	2	12,50%	50,00%
N ≥ 16	23	41,07%	100,00%	8	50,00%	100,00%
	56	100,00%		16	100,00%	

La moyenne de l'épreuve est de 13,87/20, avec une disparité entre les deux concours : pour le CAPET 13,63/20 (écart-type à 4,95) et pour le CAFEP 14,75/20. (écart-type à 3,96).

Notes	Entretien 3ème concours		
	Effectif	Pourcentage	% cumulés
N < 5	0	0,00%	0,00%
5 ≤ N < 8	0	0,00%	0,00%
8 ≤ N < 10	3	15,79%	15,79%
10 ≤ N < 12	6	31,58%	47,37%
12 ≤ N < 14	4	21,05%	68,42%
14 ≤ N < 16	3	15,79%	84,21%
N ≥ 16	3	15,79%	100,00%
	19	100,00%	

La moyenne est 12,26 avec un écart-type de 3,06

4.2.3- Les observations du jury

4.2.3.1. Concernant la première partie de l'épreuve

La présentation

Le jury constate que de nombreux candidats ont pris le soin de structurer leur présentation en faisant ressortir les étapes clefs de leurs parcours, la transférabilité des compétences acquises et cela en utilisant l'intégralité du temps disponible (5 minutes maximum).

Certains cependant n'ont pas profité du temps imparti pour exposer clairement leur parcours se contentant de quelques énumérations de postes ou fonctions. D'autres ont eu tendance à dérouler de façon chronologique des expériences sans avoir été en mesure de faire émerger les éléments saillants et les compétences transférables dans le métier projeté. Dans ce cas, la présentation s'est assimilée à un catalogue, sans réelle analyse ni mise en perspective du parcours antérieur. Le jury a apprécié et valorisé les prestations objectivant la motivation du candidat et son engagement. Ces prestations convaincantes se sont souvent accompagnées d'illustrations au travers d'exemples concrets et pour les meilleurs candidats de la capacité à expliciter en quoi le parcours professionnel antérieur a motivé à devenir enseignant.

Enfin, si plusieurs candidats ont réussi à démontrer que des compétences acquises lors d'un parcours précédent peuvent servir utilement leur projet d'enseignement, d'autres n'identifient pas toujours les compétences acquises lors de leur parcours ni leur transférabilité.

Le temps d'échange avec le jury

Le jury a noté que l'échange qui suit la présentation a permis à la plupart des candidats d'éclairer leur parcours et leur motivation. Les membres du jury ont apprécié la fluidité et l'écoute mutuelle qui s'est installée avec l'essentiel des candidats.

Certains d'entre eux ont cependant eu du mal à s'installer dans un réel échange avec le jury. Le jury rappelle que les questions ont pour seul et unique objectif de comprendre la motivation du candidat et les compétences dont il pense disposer pour être enseignant. Enfin, si de nombreux candidats ont su apporter des réponses concises au jury, certains ont eu tendance, soit parce qu'ils ne comprenaient pas bien le sens du questionnement, soit pour gagner du temps, à faire des réponses très longues qui ont empêché un questionnement supplémentaire. Le jury rappelle aux candidats qu'ils sont en droit de demander de reformuler lorsque la demande n'est pas bien comprise et que la capacité de synthèse et de concision est une composante importante de l'activité de l'enseignant.

4.2.3.2. Concernant la seconde partie de l'épreuve

La partie mise en situation professionnelle nécessite dans un premier temps une analyse de la situation énoncée, puis une identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

L'analyse de la situation

Le jury a noté que la plupart des candidats analyse la situation de façon pertinente en lien avec les éléments du contexte énoncé. Les très bons candidats parviennent à replacer cette analyse dans un cadre plus global, là où certains candidats ont plus de difficultés à prendre de la hauteur.

Le jury a apprécié les prestations des candidats qui avaient un propos nuancé, faisant émerger les dilemmes, les controverses, et les points de tension en jeu dans les mises en situation proposées.

Les candidats les moins performants se sont souvent contentés d'une redite du contexte sans mesurer les enjeux problématiques de la situation.

L'identification des valeurs et/ou principes en jeu et la proposition de pistes de solutions.

Le jury a noté que même si plusieurs candidats sont en capacité d'énoncer les principes en jeu dans les situations (non-discrimination, égalité filles garçons...) nombre d'entre eux ont des difficultés à les distinguer des valeurs de la république et à comprendre le lien qui les unit. Par ailleurs, plusieurs candidats sont en difficulté pour expliciter de façon simple les valeurs de la République.

Le jury constate que dans l'ensemble les candidats ont une connaissance imprécise des valeurs de la République, des droits et obligations des fonctionnaires et du référentiel des compétences métiers des enseignants.

Dans le cadre de la proposition de pistes de solution, le jury a noté un effort de nombre de candidats pour proposer des solutions concrètes au travers d'exemples. Certains se contentent cependant de propos très généraux sur l'importance de partager les valeurs de la République, peu argumentés et peu illustrés de manière concrète. Le jury déplore cependant que trop peu de candidats aient réussi à dépasser l'énumération de principes et valeurs pour chercher à déconstruire les représentations des élèves.

Le jury a apprécié les prestations de candidats qui s'appuient sur toutes les personnes ressources au sein de la communauté éducative, pour construire une réponse qui s'inscrit dans le collectif et la concertation. Pour les mises en situation en classe, le jury a valorisé les prestations des candidats qui ont su se positionner comme enseignant de la classe et faire le lien, quand cela était possible, avec les contenus disciplinaires.

4.2.4 Conseils et recommandations aux candidats

Conseils de préparation avant l'épreuve

Présentation du parcours

La présentation du parcours est une épreuve qui nécessite une réelle prise de recul sur son parcours. Elle nécessite donc une réflexivité et une analyse pour comprendre :

- ce qui conduit à vouloir devenir enseignant ;
- en quoi le cheminement antérieur a permis de développer des compétences en lien avec le métier

d'enseignant.

Afin que les candidats se préparent à l'épreuve, le jury conseille :

- de réaliser ce travail de réflexivité sur son parcours et d'analyse de ses propres compétences ;
- d'échanger avec des enseignants et des acteurs de la communauté éducative pour appréhender la diversité des conditions d'exercice du métier d'enseignant et sortir de représentations parfois caricaturales sur le métier ;
- de n'évoquer, lors de la présentation, que les éléments de son parcours qui ont un lien avec son projet professionnel en s'attachant à nouer les liens ;
- d'utiliser tout le temps disponible pour présenter son parcours.

Mise en situation professionnelle

- de se renseigner sur le fonctionnement du système éducatif et d'un établissement public local d'enseignement EPLE ;
- de s'informer sur la nature de l'épreuve, les attendus et son déroulé : il est fortement conseillé de consulter les informations sur le site « Devenir enseignant » ;
- de connaître les droits et obligations du fonctionnaire, la distinction entre les différentes valeurs de la République ;
- de prendre connaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation afin de bien appréhender les exigences des missions d'enseignant au service de la réussite des tous les élèves.

Recommandations lors de l'épreuve

Lors de l'épreuve, le jury conseille aux candidats de démontrer des capacités d'analyse, d'écoute et de réflexivité pour échanger de manière constructive avec le jury

SITOGRAPHIE

Epreuve du CAPET/CAEFEP externe

[Epreuves du Capet externe et du Cafep-Capet économie et gestion - Devenir enseignant](#) Epreuve d'entretien

[Epreuve d'entretien avec le jury - Devenir enseignant](#)

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

- Les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- Le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- Le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>

- Le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>

- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

- Le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>